



CLASSIQUES
GARNIER

EL HAGE (Fadi), « Annexe 9. Lettre du chevalier de Folard à Maurepas, rédigée le 20 avril 1749 (A.N., 257AP/9, dossier 2) », *Une occasion manquée. La réédition de l'Histoire de Polybe commentée par Folard (1753)*, p. 147-148

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-14783-1.p.0147](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-14783-1.p.0147)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2023. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

ANNEXE 9

Lettre du chevalier de Folard à Maurepas,
rédigée le 20 avril 1749 (A.N., 257AP/9, dossier 2)

Monseigneur,

J'ai considéré, il y a longtemps, que le rétablissement de Marine est d'une nécessité indispensable. J'avois travaillé à un mémoire là-dessus, et fait copier [ce] qui n'étoit guère que l'idée d'un plus grand. Je l'ai trouvé dans mes papiers et j'ai l'honneur de vous l'envoyer.

C'est par le moyen des contributions sagement établies et réglées que l'on peut en venir à bout. Je propose une manière de les établir qui soit incontestable et je me sers de la méthode du maréchal de Vauban qui, pour rendre son plan de soulagement des peuples et de l'augmentation des revenus de l'État, estimoit toujours les choses qu'il conviendrait au-dessous de leur juste valeur, ce qui rendoit ses propositions évidentes aux esprits les plus bouchés.

Un esprit de votre pénétration, Monseigneur, peut pousser mes vues bien plus loin, et comprendre dans les taxes que je propose les villes du second ordre, surtout celles qui jouissent des avantages du commerce. Si l'on objecte que les villes maritimes et de commerce ont beaucoup souffert dans ceste dernière guerre, je répond que les impositions que l'on mettra sur leurs marchands seront modérées à proportion, et que l'on attendra que le tems, qui me paroît très pressant, remédie aux maux que la guerre a fait.

Je ne parle pas, Monseigneur, de tous les ordres religieux qui peuvent contribuer bien au-delà de ce qu'on pense et d'autres qui ne le sont qu'à demi, ce que l'ont découvroit si l'on étoit bien informé à la Cour des nouveaux moyens qu'ils ont trouvez, et dont je suis instruit, pour augmenter leurs richesses. Je n'excepte pas les mandians, et plus l'on approfondiroit ce sujet, plus on y feroit des découvertes pour augmenter les classes.

Je vous supplie, Monseigneur, de lire mon mémoire avec l'attention que vous donnez à l'utilité publique. Je vous supplie encore de me permettre de vous recommander les trois frères orphelins qui sont dignes de vos bontez et de l'honneur de votre protection.

Mes infirmités, attachées à la vieillesse et qui ne sont pas grandes, et plutôt ma surdité, m'ont fait préférer l'écriture à la conférence de vive voix. Vous aurez, s'il-vous-plaît, la bonté de me prescrire le détail, dont vous trouverez à propos que j'étende mon mémoire. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect.

Monseigneur.

À Paris, ce 20 avril 1749

Votre très humble et
très obéissant serviteur
Le chevalier de Folard

Logé rue du Dauphin, prez la porte des Tuilleries.